

Annexe 33-109A6 Inscription d'une société

Qui doit remplir ce formulaire?

Ce formulaire s'adresse aux sociétés qui demandent à s'inscrire en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés.

Ce formulaire doit être rempli et présenté pour demander l'inscription initiale à titre de courtier, de conseiller ou de gestionnaire de fonds d'investissement ou inscrire une société dans des catégories ou des territoires du Canada supplémentaires.

Définitions

Dans le présent formulaire, on entend par :

[« autorité principale » : se reporter à la Norme canadienne 33-109.] [Cette disposition sera examinée lorsque sera établi le système de liaison entre les administrations membres de l'ARMC et les autres provinces et territoires.]

« BDNI » : la Base de données nationale d'inscription (site Web : www.nrd-info.ca);

« chef de la conformité » : se reporter à l'article 2.1 de la Norme canadienne 31-103;

« contrôle significatif » : l'exercice du contrôle par une personne ou société sur une autre dans les cas suivants :

- la personne ou société détient directement ou non des titres avec droit de vote représentant plus de 20 % des droits de vote rattachés aux titres avec droit de vote en circulation de l'autre personne ou société;
- la personne ou société peut élire ou nommer directement ou non la majorité des administrateurs de l'autre personne ou société ou des personnes physiques qui exercent des fonctions analogues pour le compte de celle-ci;

« dérivés » : instruments financiers comme les contrats à terme standardisés, notamment les contrats négociables, les options sur contrats à terme et les swaps dont le cours, la valeur ou les obligations de paiement sont fonction d'un ou de plusieurs éléments sous-jacents; les dérivés peuvent se présenter sous la forme d'instruments, de contrats ou de titres;

« filiale visée » : personne ou société sur laquelle une autre personne ou société exerce un contrôle significatif;

« formulaire » : l'Annexe 33-109A6, Inscription d'une société;

« membre du même groupe visé » : société mère de la société, filiale visée de la société ou filiale visée de la société mère de la société;

« nous » et « autorité » : l'autorité en valeurs mobilières ou l'agent responsable du ou des territoires du Canada dans lesquels la société demande à s'inscrire.

« OAR » : se reporter à la Norme canadienne 14-101 sur les *Définitions*;

« personne désignée responsable » : se reporter à l'article 2.1 de la Norme canadienne 31-103;

« personne physique autorisée » : se reporter à la Norme canadienne 33-109;

« Norme canadienne 31-103 » : la Norme canadienne 31-103 sur les *obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*

« Norme canadienne 33-109 » : la Norme canadienne 33-109 sur les *renseignements concernant l'inscription*;

« Norme canadienne 52-107 » : la Norme canadienne 52-107 sur les *principes comptables et les normes d'audit acceptables*;

« société » : la personne ou société qui demande à s'inscrire;

« société mère » : personne ou société qui exerce un contrôle significatif sur une autre personne ou société, directement ou non;

« société préexistante » : l'entité visée à la question 3.6 de ce formulaire;

« territoire » ou « territoire du Canada » : se reporter à la Norme canadienne 14-101 sur les *définitions*;

« territoire étranger » : se reporter à la Norme canadienne 14-101 sur les *définitions*;

« vous » : la personne physique qui remplit, présente, dépose ou signe ce formulaire pour le compte de la société;

Contenu du formulaire

Ce formulaire comporte les parties et appendices suivants :

Partie 1 – Renseignements sur l'inscription

Partie 2 – Coordonnées

Partie 3 – Antécédents et structure de la société

Partie 4 – Inscriptions antérieures

Partie 5 – Situation financière

Partie 6 – Relations avec les clients

Partie 7 – Mesures prises en application de la *loi*

Partie 8 – Poursuites

Partie 9 – Attestation

Appendice A – Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification

Appendice C – Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Vous êtes tenu de joindre au formulaire dûment rempli les documents justificatifs suivants :

1. L'Appendice B – Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification pour chaque territoire dans lequel la société demande à s'inscrire (question 2.4)
2. Le plan d'affaires, le manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec les clients ~~(sauf en Ontario)~~ (question 3.3)
3. Les documents constitutifs (question 3.7)
4. L'organigramme de la société (question 3.11)
5. L'organigramme des propriétaires (question 3.12)
6. Le calcul de l'excédent du fonds de roulement (question 5.1)
7. La résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance (question 5.7)
8. Les états financiers audités (question 5.13)
9. La lettre d'instructions à l'auditeur (question 5.14)

Comment remplir et présenter ce formulaire

[La société doit payer des droits d'inscription dans chaque territoire où elle présente et dépose ce formulaire. Consulter les droits prescrits du territoire concerné. [Cette disposition sera examinée dans le contexte du projet sur les droits et frais.]

Tous les montants sont en dollars canadiens. Si une question n'est pas pertinente pour la société, inscrivez « s.o. » dans l'espace prévu.

Si la société demande à s'inscrire dans plusieurs territoires du Canada ou plusieurs catégories, à l'exception de celle de courtier d'exercice restreint, il vous suffit de présenter un formulaire. Si la société demande à s'inscrire comme courtier d'exercice restreint, présentez et déposez le formulaire dans chaque territoire concerné.

Vous pouvez remplir ce formulaire :

- sur papier, puis le transmettre à l'autorité principale ou à l'OAR compétent;
- sur papier, puis le numériser et l'envoyer par courrier électronique à l'autorité principale ou à l'OAR compétent.

[Si la société demande à s'inscrire en Ontario et que la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario n'est pas son autorité principale, vous devez aussi déposer un exemplaire de ce formulaire, sans les documents justificatifs, auprès de la Commission. [Cette disposition sera examinée lorsque sera établi le système de liaison entre les administrations membres de l'ARMC et les autres provinces et territoires.]

Vous trouverez les coordonnées nécessaires pour présenter et déposer ce formulaire à l'Annexe B de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 33-109 sur les *Renseignements concernant l'inscription*.

Nous pouvons accepter ce formulaire dans d'autres formats. Veuillez vous renseigner auprès de l'autorité avant de le remplir, de le présenter et de le déposer. Si vous remplissez le formulaire sur papier et que vous avez besoin d'espace supplémentaire pour répondre à une question, annexe les détails

sur une feuille séparée en indiquant clairement le numéro de la question.

Vous devez joindre tous les documents justificatifs à votre demande. Nous pourrions vous demander des renseignements et des documents supplémentaires pour évaluer l'aptitude de la société à l'inscription.

Dans la plus grande partie du présent formulaire, il ne faut répondre qu'aux questions s'appliquant aux provinces et territoires du Canada; ces questions comportent l'expression « territoire » ou « territoire du Canada » et visent tous les territoires du Canada. Toutefois, il faut répondre aux questions de la partie 4 – Inscriptions antérieures et de la partie 7 – Mesures prises en application de la loi en tenant compte de tous les pays.

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

Mise à jour de l'information fournie sur ce formulaire

Voir la partie 3 de la Norme canadienne 33-109.

La société est tenue d'aviser l'autorité dans les délais prescrits de toute modification de l'information fournie sur ce formulaire en présentant et déposant le formulaire prévu à l'Annexe 33-109A5 Modification des renseignements concernant l'inscription.

Collecte et utilisation de renseignements personnels

Nous et les OAR (le cas échéant) nous servons des renseignements personnels sur les personnes visées par ce formulaire dans le cadre de l'examen visant à établir si la société est apte à l'inscription. Nous nous servons aussi de ces renseignements pour vérifier que la société remplit toujours les obligations d'inscription si sa demande est approuvée.

Nous pouvons seulement :

- recueillir les renseignements personnels en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés;
- nous servir des renseignements aux fins de l'application de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés.

Nous pouvons recueillir des renseignements personnels à partir des dossiers des autorités policières, des dossiers d'autres organismes de réglementation ou d'OAR, de dossiers de crédit, de relevés d'emploi et auprès d'organismes publics ou privés, de personnes physiques ou morales et d'autres organismes. Nous pouvons aussi recueillir des renseignements personnels indirectement.

Nous pouvons fournir les renseignements personnels des personnes physiques visées par le présent formulaire à d'autres autorités de

réglementation, à des bourses de valeurs ou de dérivés, à des OAR ou à des organismes analogues dans le cadre d'une enquête ou du traitement de toute question d'ordre réglementaire.

Les personnes physiques visées par le présent formulaire peuvent adresser leurs questions sur la collecte et l'utilisation de renseignements personnels à l'autorité ou à l'OAR compétent du territoire du Canada concerné, aux coordonnées figurant à l'appendice A. Au Québec, on peut également s'adresser à la Commission d'accès à l'information (1-888-528-7741, site Web : www.cai.gouv.qc.ca).

Pour plus de renseignements, consultez le site www.nrd-info.ca.

Partie 1 – Renseignements sur l'inscription

1.1. Nom complet de la société

Indiquez le nom complet de la société qui figure dans les documents constitutifs visés à la question 3.7. Si la société est une entreprise individuelle, indiquez vos prénoms et votre nom.

Si la société a un nom français et un nom anglais, indiquez les deux.

1.2. Numéro BDNI de la société

1.3. Pourquoi présentez-vous ce formulaire?

Remplissez :

- | | | |
|--------------------------|--|---|
| <input type="checkbox"/> | pour demander l'inscription initiale de la société dans au moins un territoire du Canada | Le formulaire au complet |
| <input type="checkbox"/> | pour inscrire la société dans au moins un autre territoire du Canada | Les questions 1.1, 1.2, 1.4, 1.5, 2.4, 3.9, 5.4, 5.6* et la partie 9 |
| <input type="checkbox"/> | pour inscrire la société dans au moins une autre catégorie | 1.2, 1.4, 1.5, 3.1, 5.1, 5.4, 5.5, 5.6*, 5.7, 5.8 et les parties 6 et 9 |

*Si la société s'inscrit également au Québec dans la catégorie de courtier en

épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études, remplissez la question 5.6.

1.4. Cochez toutes les catégories et tous les territoires dans lesquels la société demande à s'inscrire.

(a) Catégories prévues par la législation en valeurs mobilières

Abréviations	Catégorie	Territoire									
		AB	BC	AR	MC	MB	NL	NS	NT	NU	QC
Alberta (AB)	Courtier en placement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Colombie-Britannique (BC)		Courtier en épargne collective	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Île du Prince-Édouard (PE)	Courtier en plans de bourses d'études		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Manitoba (MB)		Courtier sur le marché dispensé	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nouveau Brunswick (NB)	Courtier d'exercice restreint		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nouvelle-Écosse (NS)		Gestionnaire de fonds d'investissement	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Nunavut (NU)	Gestionnaire de portefeuille		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Ontario (ON)		Gestionnaire de portefeuille d'exercice restreint	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Québec (QC)			<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Saskatchewan (SK)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Terre-Neuve-et-Labrador (NL)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Territoires du Nord-Ouest (NT)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
Yukon (YT)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

(b) Catégories prévues par la législation sur les dérivés (Manitoba et Ontario seulement)

Catégorie	Manitoba
Courtier (négociant)	<input type="checkbox"/>
Courtier (négociant-commissionnaire en contrats à terme)	<input type="checkbox"/>
Courtier (négociateur en bourse)	<input type="checkbox"/>

Catégorie locale	<input type="checkbox"/>
Conseiller	<input type="checkbox"/>
	Ontario
Conseiller financier en placement de produits dérivés	<input type="checkbox"/>
Conseiller en placement de produits dérivés	<input type="checkbox"/>
Directeur des placements de produits dérivés	<input type="checkbox"/>
Négociant commissionnaire en contrats à terme	<input type="checkbox"/>

(c) Courtiers en placement et gestionnaires de portefeuille (Québec seulement)

Si la société demande à s'inscrire au Québec comme courtier en placement ou gestionnaire de portefeuille, exercera-t-elle aussi les activités suivantes?

Courtier en dérivés	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Gestionnaire de portefeuille en dérivés	Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>

1.5. Dispenses

La société demande-t-elle des dispenses en vertu de la législation en valeurs mobilières ou de la législation sur les dérivés?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense :

Type de dispense																		
Législation																		
Territoire(s) où la société demande la dispense																		
<table border="0"> <tr> <td>AB</td> <td>BC</td> <td>ARMC</td> <td>MB</td> <td>NL</td> <td>NS</td> <td>NT</td> <td>NU</td> <td>QC</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> <td><input type="checkbox"/></td> </tr> </table>	AB	BC	ARMC	MB	NL	NS	NT	NU	QC	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
AB	BC	ARMC	MB	NL	NS	NT	NU	QC										
<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>										

Partie 2 Coordonnées

Adresses

2.1. Adresse du siège

Une case postale

n'est pas une adresse acceptable pour le siège.

Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal
Numéro de téléphone	Numéro de télécopieur
Site Web	

Si le siège de la société est situé au Canada, passez à la question 2.3.

Si le siège de la société n'est pas situé au Canada, passez à la question 2.2.

2.2. Sociétés dont le siège n'est pas situé au Canada

(a) La société a-t-elle des adresses d'établissement au Canada?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez l'adresse d'établissement principale de la société au Canada :

Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire
Code postal	

[L'autorité en valeurs mobilières de ce territoire du Canada est l'autorité principale de la société au Canada.]
[Cette disposition sera examinée lorsque sera établi le système de liaison entre les administrations membres de l'ARMC

(b) Si la société n'est inscrite dans aucun territoire du Canada, indiquez le territoire du Canada dans lequel elle s'attend à exercer principalement ses activités nécessitant l'inscription à la fin de l'exercice en cours ou les avait exercées à la fin de son dernier exercice.

AB ARMCB MB NL NS NT NU QC
 €

et les autres provinces et territoires.]

Une case postale est une adresse postale acceptable.

2.3. Adresse postale

Cochez cette case si l'adresse postale est celle du siège.

Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal

Si la société n'a pas de bureau dans le territoire du Canada où elle demande à s'inscrire, elle doit désigner un mandataire aux fins de signification dans ce territoire. Si un mandataire aux fins de signification est requis dans de multiples administrations membres de l'ARMC, la société peut désigner un mandataire aux fins de signification dans toute province ou tout territoire. Cette désignation s'appliquera alors dans toutes les administrations membres de l'ARMC.

2.4. Domicile élu et mandataire aux fins de signification

Joignez une Annexe B, Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification dûment remplie pour chaque territoire dans lequel la société demande à s'inscrire et n'a pas de bureau. Si un mandataire aux fins de signification est requis dans de multiples administrations membres de l'ARMC, la société peut désigner un mandataire aux fins de signification dans toute province ou tout territoire. Cette désignation s'appliquera alors dans toutes les administrations membres de l'ARMC.

Personnes-ressources

La société inscrite doit nommer une personne physique inscrite dans la catégorie de personne désignée responsable.

2.5. Personne désignée responsable

Nom
Titre du dirigeant
Numéro de téléphone
Adresse électronique

Numéro BDNI, le cas échéant	
Adresse <input type="checkbox"/> Cochez cette case si l'adresse est celle du siège de la société.	
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal

2.6. Chef de la conformité

La société inscrite doit nommer une personne physique inscrite dans la catégorie de chef de la conformité.

Cochez cette case si cette personne est la personne désignée responsable

Nom	
Titre du dirigeant	
Numéro de téléphone	
Adresse électronique	
Numéro BDNI, le cas échéant	
Adresse <input type="checkbox"/> Cochez cette case si l'adresse est celle du siège de la société.	
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire/État
Pays	Code postal

Partie 3 Antécédents et structure de l'entreprise

Activités

3.1. Activités de la société

Fournissez une description des activités que la société prévoit exercer, notamment ses activités principales, le marché visé et les produits et services qu'elle fournira à ses clients.

3.2. Autres noms

La société utilise-t-elle des noms différents de celui indiqué à la question 1.1, comme un nom commercial?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », indiquez tous les autres noms en précisant s'ils sont déposés :

3.3. Documents commerciaux

La société dispose-t-elle des documents suivant à l'appui de ses activités?

	Oui	Non
(a) Un plan d'affaires pour au moins les trois prochains exercices		
(b) Un manuel des politiques et procédures prévoyant notamment des procédures d'ouverture de compte et une politique de répartition équitable des possibilités de placement, le cas échéant		

Si vous avez répondu « non », expliquez pourquoi la société ne dispose pas du document :

Joignez le plan d'affaires de la société, son manuel des politiques et procédures et les conventions conclues avec ses clients, y compris la politique de placement et les conventions de gestion des placements, ~~sauf si l'agent responsable en Ontario est l'autorité principale de la société qui demande à s'inscrire, à moins qu'il ne les ait demandés.~~

Antécédents de la société

3.4. Date de constitution de la société

aaaa/mm/jj

3.5. Mode de constitution de la société

Société en démarrage
Fusion ou regroupement
Réorganisation
Autre arrangement

Passez à la question 3.7.
Passez à la question 3.6.
Passez à la question 3.6.
Précisez ci-dessous et passez à la question 3.6.

3.6. Sociétés préexistantes

Indiquez les entités dont la fusion, le regroupement ou la réorganisation a donné naissance à la société ou celles qui ont fait l'objet d'un autre arrangement à cette fin.

3.7. Documents constitutifs

Joignez les documents constitutifs de la société, par exemple ses statuts et son certificat de constitution, toute modification, tout contrat de société ou acte de fiducie. Si la société est une entreprise individuelle, fournissez un exemplaire de la déclaration d'immatriculation.

Nous pouvons demander aux sociétés dont le siège n'est pas situé au Canada de joindre une preuve d'inscription à leurs documents constitutifs.

Structure et propriété de la société

3.8. Type de structure juridique

Entreprise individuelle
Société de personnes
Société en commandite
Société par actions
Autre

Nom du commandité : _____

Précisez : _____

3.9. Numéro matricule, le cas échéant

Il s'agit du

numéro matricule de la société ou de son numéro d'entreprise du Québec (NEQ).

Indiquez le numéro matricule de la société dans chaque territoire du Canada où elle demande à s'inscrire.

Numéro matricule	Territoire du Canada

3.10. Personnes physiques autorisées

Indiquez toutes les personnes physiques autorisées de la société.

Nom	Titre	Numéro BDNI, le cas échéant

3.11. Organigramme de la société

Joignez un organigramme illustrant les rapports hiérarchiques au sein de la société. Inclure toutes les personnes physiques autorisées, la personne désignée responsable et le chef de la conformité.

3.12. Organigramme des propriétaires

Joignez un organigramme illustrant la structure et la propriété de la société. Inclure au moins chaque société mère, membre du même groupe visé et filiale visée.

Indiquez le nom de la personne ou société, la catégorie, le type et le nombre de titres détenus ainsi que le pourcentage des droits de vote.

Partie 4 Inscriptions antérieures

Les questions de la partie 4 concernent tous les territoires et territoires étrangers.

4.1. Inscription pour exercer des activités en valeurs mobilières

Au cours des sept dernières années, la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils été inscrits ou ont-ils détenu un permis pour agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou en dérivés?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque inscription :

Nom de l'entité	
Catégorie d'inscription	
Autorité/organisme	
Date d'inscription ou d'obtention du permis (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

4.2. Dispense d'inscription pour exercer des activités en valeurs mobilières

La société est-elle actuellement dispensée de s'inscrire ou de détenir un permis pour agir à titre de courtier ou de conseiller en valeurs mobilières ou en dérivés?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense :

Type de dispense
Autorité/organisme
Date d'obtention de la dispense (aaaa/mm/jj)
Territoire

4.3. Adhésion à une bourse ou à un OAR

Au cours des sept dernières années, la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils été membres d'une bourse de valeurs ou de dérivés, d'un OAR ou d'un organisme analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque adhésion :

Nom de l'entité	
Organisme	
Date de l'adhésion (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

4.4. Dispense d'adhésion à une bourse ou un OAR

La société est-elle actuellement dispensée de l'adhésion à une bourse de valeurs ou de dérivés, à un OAR ou à un organisme analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque dispense :

Type de dispense
Organisme
Date de la dispense (aaaa/mm/jj)
Territoire

4.5. Refus d'inscription, de permis ou d'adhésion

La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé se sont-ils vus refuser l'inscription auprès d'un organisme de réglementation des services financiers ou un permis délivré par un tel organisme, ou l'adhésion à une bourse de valeurs ou de dérivés, à un OAR ou à un organisme analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque refus :

Nom de l'entité
Motif du refus
Autorité/organisme

Date du refus (aaaa/mm/jj)
Territoire

Les autres produits financiers sont notamment la planification financière, les polices d'assurance-vie et les prêts hypothécaires.

4.6. Inscription pour d'autres produits financiers

Au cours des sept dernières années, la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils été inscrits ou ont-ils détenu un permis en vertu d'une loi exigeant l'inscription ou l'obtention d'un permis pour vendre d'autres produits financiers que des valeurs mobilières ou des dérivés ou fournir des conseils à leur égard?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque inscription ou permis :

Nom de l'entité	
Type de permis ou d'inscription	
Autorité/organisme	
Date d'inscription (aaaa/mm/jj)	Date d'expiration, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Territoire	

Partie 5 Situation financière

Obligations en matière de capital

5.1. Calcul de l'excédent du fonds de roulement

Joignez le calcul de l'excédent du fonds de roulement de la société.

- Les courtiers en placement doivent utiliser le formulaire de calcul de l'excédent du fonds de roulement prescrit par l'Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières (OCRCVM).
- Les courtiers en épargne collective doivent utiliser le formulaire de calcul de l'excédent du fonds de roulement prescrit par l'Association canadienne des courtiers de fonds mutuels (ACFM) sauf s'ils sont inscrits au Québec seulement.

- Les sociétés qui ne sont membres ni de l'OCRCVM ni de l'ACFM doivent utiliser le formulaire prévu à l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement. Reportez-vous à l'appendice C.

5.2. Sources de capitaux

Indiquez toutes les sources de liquidités, de capitaux d'emprunt et de capitaux propres de la société.

Nom de la personne ou de l'entité fournissant les capitaux	Type de capitaux	Montant (\$)

Voir à l'Annexe C l'Annexe 31-103A1, Calcul de l'excédent du fonds de roulement.

5.3. Garants

Relativement à ses activités, la société :

	Oui	Non
(a) a-t-elle des garants?		
(b) agit-elle à titre de garant d'une autre partie?		

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque garantie :

Nom de la partie à la garantie	
Numéro BDNI, le cas échéant	
Relation avec la société	Montant de la garantie (\$)
Détail de la garantie	

Cautionnement et assurance

Les questions 5.4 à 5.8 ne concernent que le cautionnement ou l'assurance actuels ou projetés de la société pour les activités en valeurs mobilières et en dérivés. Elles sont conformes à la section 2 de la partie 12 de la Norme canadienne 31-103.

5.4. Territoires visés

Ces renseignements figurent sur l'assurance d'institution financière.

Dans quels territoires la société a-t-elle un cautionnement ou une assurance?

- AB
- BC
- MB
- NB
- NL
- NS
- NT
- NU
- ON
- PE
- QC
- SK
- YT

Si le cautionnement ou l'assurance de la société ne couvre pas tous les territoires du Canada dans lesquels elle demande à s'inscrire, fournissez des explications.

5.5 Détails du cautionnement ou de l'assurance

Ces renseignements figurent dans la note de couverture de l'assurance ou sur l'assurance d'institution financière.

Nom de l'assureur	
Numéro du cautionnement ou de la police	
Conditions et clauses particulières	
Garantie par réclamation (\$)	Plafond annuel (\$)
Montant total de la garantie (\$)	
Franchise (\$)	Date d'expiration (aaaa/mm/jj)

Si l'assurance actuelle ou projetée de la société n'est pas une assurance d'institution financière, expliquez en quoi elle offre une garantie équivalente.

Ces renseignements sont requis uniquement si la société demande l'inscription au

5.6. Assurance responsabilité professionnelle (Québec seulement)

Québec à titre de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études

Si la société demande à s'inscrire au Québec à titre de courtier en épargne collective ou de courtier en plans de bourses d'études, fournissez les renseignements suivants sur son assurance responsabilité professionnelle :

Nom de l'assureur	
Numéro de la police	
Conditions et clauses particulières	
Garantie par réclamation (\$)	Plafond annuel (\$)
Montant total de la garantie (\$)	
Franchise (\$)	Date de renouvellement (aaaa/mm/jj)
Territoires visés :	
AB <input type="checkbox"/> BC <input type="checkbox"/> MB <input type="checkbox"/> NB <input type="checkbox"/> NL <input type="checkbox"/> NS <input type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/> NU <input type="checkbox"/> ON <input type="checkbox"/> PE <input type="checkbox"/> QC <input type="checkbox"/> SK <input type="checkbox"/> YT <input type="checkbox"/>	
Précisez la police qui s'applique à vos représentants :	
La police de la société <input type="checkbox"/> Leur police <input type="checkbox"/> Les deux <input type="checkbox"/>	

5.7. Résolution du conseil d'administration approuvant l'assurance

Joignez la résolution du conseil d'administration confirmant que la société dispose d'une assurance suffisante pour ces activités en valeurs mobilières ou en dérivés.

5.8. Réclamations en vertu du cautionnement ou de l'assurance

Au cours des sept dernières années, la société a-t-elle fait des réclamations en vertu d'un cautionnement ou de son assurance?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque réclamation :

Type de cautionnement ou d'assurance	
Date de la réclamation (aaaa/mm/jj)	Montant (\$)

Motif de la réclamation	
Date de règlement (aaaa/mm/jj)	Résultat
Territoire	

Solvabilité

5.9. Faillite

Au cours des sept dernières années, la société ou un membre du même groupe visé ont-ils fait faillite, fait une cession en faillite ou une proposition concordataire, fait l'objet d'une requête de mise en faillite ou l'équivalent dans un territoire?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque faillite ou cession en faillite:

Nom de l'entité	
Motif de la faillite ou de la cession	
Date de la faillite, de la cession ou de la requête (aaaa/mm/jj)	Date de la libération, le cas échéant (aaaa/mm/jj)
Nom du syndic de faillite	
Territoire	

Le cas échéant, annexe un exemplaire de la libération ou de tout autre document équivalent.

5.10. Nomination d'un séquestre

Au cours des sept dernières années, un séquestre, un sequestre-gérant ou l'équivalent a-t-il été nommé dans un territoire pour ou par la société ou un membre du même groupe visé?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque nomination d'un séquestre:

Nom de l'entité	
Date de la nomination (aaaa/mm/jj)	Motif de la nomination
Date de fin (aaaa/mm/jj)	Motif
Nom du séquestre ou du séquestre-gérant	
Territoire	

Information financière

5.11. Clôture de l'exercice

(mm/jj)

Si la société n'a pas fixé la date de clôture de son exercice, fournissez des explications.

--

Indiquez le nom de la personne qui audite les états financiers et le nom du cabinet comptable, le cas échéant.

5.12. Auditeur

Nom de l'auditeur et du cabinet comptable

5.13. États financiers audités

- (a) Joignez, pour votre dernier exercice, les états financiers suivants, selon le cas :
- (i) les états financiers audités non consolidés;
 - (ii) les états financiers audités établis conformément au paragraphe 3 de l'article 3.2 de la Norme canadienne 52-107;
- (b) si les états financiers joints visés à l'alinéa a ont été établis pour une période se terminant plus de 90 jours avant la date de la présente demande, joindre également un rapport financier intermédiaire pour une période d'au plus 90 jours avant la date de la demande.

Si la société est en démarrage, vous pouvez joindre un état de la situation financière d'ouverture audité à la place.

Nous pouvons exiger que la société soit auditée à tout moment pendant qu'elle est inscrite.

5.14. Lettre d'instructions à l'auditeur

Joignez une lettre d'instructions de la société autorisant l'auditeur à effectuer tout examen ou audit que l'autorité peut exiger.

Partie 6 Relations avec les clients

6.1. Actifs des clients

La société détiendra-t-elle des actifs des clients ou y aura-t-elle accès?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque institution financière auprès de laquelle la société détient les comptes en fidéicommiss.

Nom de l'institution financière	
Ligne d'adresse 1	
Ligne d'adresse 2	
Ville	Province/territoire
Code postal	Numéro de téléphone

6.2. Conflits d'intérêts

Voir la section 3 de la partie 14 de la Norme canadienne 31-103 et de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 31-103.

Pour des indications sur la façon d'établir si une société détiendra des actifs des clients ou y aura accès, voir l'article 12.4 de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 31-103.

La société a-t-elle ou s'attend-elle à avoir des relations dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles entraînent des conflits d'intérêts significatifs dans l'exercice de ses activités nécessitant l'inscription conformément à la législation en valeurs mobilières ou à la législation sur les dérivés?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », répondez aux questions suivantes :

(a) Fournissez des détails sur chaque conflit :

(b) La société s'est-elle dotée de politiques et de procédures pour repérer et traiter ses conflits d'intérêts?

Oui Non

Si vous avez répondu « non », fournissez des explications :

Partie 7 Mesures prises en application de la loi

Les questions de la partie 7 concernent tous les territoires et territoires étrangers. Fournir les renseignements demandés pour les 7 dernières années.

7.1. Règlements amiables

La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils conclu un règlement amiable avec un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque règlement :

Nom de l'entité
Autorité/organisme
Date du règlement (aaaa/mm/jj)

Détails du règlement
Territoire

7.2. Antécédents disciplinaires

Un organisme de réglementation des services financiers, une bourse de valeurs ou de dérivés, un OAR ou un organisme analogue ont-ils:

	Oui	Non
(a) déterminé que la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont enfreint un règlement sur les valeurs mobilières ou une règle d'une bourse de valeurs ou de dérivés, d'un OAR ou d'un organisme analogue?		
(b) déterminé que la société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont fait une fausse déclaration ou commis une omission?		
(c) adressé un avertissement à la société, à une société préexistante ou à un membre du même groupe visé ou exigé un engagement de leur part?		
(d) suspendu ou radié d'office l'inscription, le permis ou l'adhésion de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé?		
(e) imposé des conditions à l'inscription ou à l'adhésion de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé?		
(f) engagé une procédure ou mené une enquête relativement à la société, à une société préexistante ou à un membre du même groupe visé?		
(g) rendu une ordonnance (à l'exception d'une dispense) ou prononcé une sanction à l'encontre de la société, d'une société préexistante ou d'un membre du même groupe visé relativement à des activités en valeurs mobilières ou en dérivés (par exemple, une interdiction d'opérations)?		

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque mesure :

Nom de l'entité
Type de mesure
Autorité/organisme

Date de la mesure (aaaa/mm/jj)	Motifs
Territoire	

7.3. Enquêtes en cours

À la connaissance de la société, celle-ci ou un membre du même groupe visé font-ils l'objet d'enquêtes en cours?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque enquête :

Nom de l'entité
Motif ou objet de l'enquête
Autorité/organisme
Date de début de l'enquête (aaaa/mm/jj)
Territoire

Partie 8 Poursuites

La société est tenue de déclarer les infractions aux lois régissant ses activités dans tout territoire et les poursuites intentées en vertu de ces lois. Fournir les renseignements demandés pour les 7 dernières années.

8.1. Condamnations au criminel

La société, une société préexistante ou un membre du même groupe visé ont-ils été reconnus coupables d'une infraction criminelle ou pénale?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque condamnation :

Nom de l'entité	
Type d'infraction	
Intitulé de la cause	Numéro de la cause, le cas

	échéant
Date de la condamnation (aaaa/mm/jj)	
Territoire	

8.2. Accusations criminelles en instance

La société ou un membre du même groupe visé font-ils l'objet d'accusations criminelles ou pénales en instance?

Oui Non

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque accusation :

Nom de l'entité
Type d'infraction
Date de l'accusation (aaaa/mm/jj)
Territoire

8.3. Poursuites en instance

	Oui	Non
(a) La société est-elle actuellement défenderesse ou intimée (ou l'équivalent dans tout territoire) dans une poursuite en instance?		
(b) Un membre du même groupe visé est-il actuellement défendeur ou intimé (ou l'équivalent dans tout territoire) dans une poursuite en instance relative à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières ou qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité de la société?		

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque poursuite :

Nom de l'entité
Type de poursuite
Date de la poursuite (aaaa/mm/jj)

Étape actuelle de l'instance
Mesures de réparation demandées par le demandeur ou l'appelant
Territoire

8.4. Jugements

	Oui	Non
(a) La société a-t-elle été condamnée par un tribunal civil à payer des dommages-intérêts relativement à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières et un tel jugement est-il en cours?		
(b) Un jugement rendu à l'égard d'un membre du même groupe visé relativement à une fraude, à un vol ou à des activités en valeurs mobilières ou qui pourrait avoir une incidence significative sur l'activité de la société est-il en cours?		

Si vous avez répondu « oui », fournissez les renseignements suivants sur chaque jugement :

Nom de l'entité
Type de jugement
Date du jugement (aaaa/mm/jj)
Étape actuelle de l'instance, le cas échéant
Mesures de réparation demandées par les demandeurs

Partie 9 Attestation

Commet une infraction à la législation en valeurs mobilières et à la législation sur les dérivés, y compris la législation sur les contrats à terme standardisés sur marchandises, quiconque donne des renseignements faux ou trompeurs sur ce formulaire.

En signant ci-dessous, vous :

1. [attestez ce qui suit à l'autorité de chaque territoire du Canada où la société présente et dépose ce formulaire directement ou par l'entremise de l'autorité principale :

- vous avez lu ce formulaire;
 - tous les renseignements présentés sur ce formulaire sont, à votre connaissance et après une demande de renseignements raisonnable, véridiques et complets;
2. atteste à chaque autorité d'un territoire autre que le territoire principal du Canada où la société présente et dépose ce formulaire directement ou par l'entremise de l'autorité principale que, à la date de présentation de ce formulaire :
- la société a présenté et déposé tous les renseignements exigés en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés du territoire principal du Canada relativement à son inscription dans ce territoire;
 - ces renseignements sont véridiques et complets;
3. autorisez l'autorité principale à donner à chaque autorité autre que l'autorité principale accès aux renseignements que la société a déposés auprès de l'autorité principale ou qu'elle lui a présentés en vertu de la législation en valeurs mobilières et (ou) de la législation sur les dérivés du territoire principal du Canada relativement à son inscription dans ce territoire; [Cette disposition sera examinée lorsque sera établi le système de liaison entre les administrations membres de l'ARMC et les autres provinces et territoires.]
4. reconnaissez que l'autorité peut recueillir les renseignements personnels des personnes physiques visées par ce formulaire et les communiquer conformément à la rubrique Collecte et utilisation de renseignements personnels;
5. atteste que les personnes physiques visées par ce formulaire ont été avisées que leurs renseignements personnels figurent sur ce formulaire, des raisons juridiques de leur communication, de l'utilisation qui en sera

Nom de la société	
Nom du dirigeant ou de l'associé de la société autorisé à signer	
Titre du dirigeant ou de l'associé de la société autorisé à signer	
Signature	
Date (aaaa/mm/jj)	

faites et des moyens d'obtenir de plus amples renseignements.

Le témoin doit être un avocat, un notaire ou un commissaire à l'assermentation.

Témoin

Nom du témoin	
Titre du témoin	
Signature	
Date (aaaa/mm/jj)	

Appendice A

Coordonnées relatives à l'avis de collecte et d'utilisation de renseignements personnels

Alberta

Alberta Securities Commission
250, 5^e rue Sud-Ouest, bureau 600
Calgary (Alb.) T2P 0R4
Aux soins de l'Information Officer
Téléphone : 403-297-6454

Ontario

Autorité de réglementation des marchés
des capitaux
22^e étage
20, rue Queen Ouest
Toronto (Ont.) M5H 3S8
Aux soins de Compliance and Registrant
Regulation
Téléphone : 416-593-8314
Courriel : [•]

Colombie-Britannique

Autorité de réglementation des marchés
des capitaux
C.P. 10142, Pacific Centre
701, rue Georgia Ouest
Vancouver (C.-B.) V7Y 1L2
Aux soins du Freedom of Information
Officer
Téléphone : 604-899-6500 ou
800-373-6393 (au Canada)
Courriel : [•]

Québec

Autorité des marchés financiers
800, carré Victoria, 22^e étage
C.P. 246, tour de la Bourse
Montréal (Qc) H4Z 1G3
Aux soins du responsable de l'accès à
l'information
Téléphone : 514-395-0337 ou
877-525-0337

Île-du-Prince-Édouard

Autorité de réglementation des marchés
des capitaux
C.P. 2000
Charlottetown (Î.-P.-É.) C1A 7N8
Aux soins du Deputy Registrar of Securities
Téléphone : 902-368-6288
Courriel : [•]

Saskatchewan

Autorité de réglementation des marchés
des capitaux
1919, prom. Saskatchewan, bureau 601
Regina (Sask.) S4P 4H2
Aux soins du Deputy Director, Capital
Markets
Téléphone : 306-787-5871

Manitoba

Commission des valeurs mobilières du
Manitoba
400, av. St. Mary, bureau 500
Winnipeg (Man.) R3C 4K5
Aux soins du directeur des inscriptions
Téléphone : 204-945-2548
Télécopieur : 204-945-0330

Terre-Neuve-et-Labrador

Superintendent of Securities, Service NL
Gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador
C.P. 8700
West Block, 2^e étage
Confederation Building
St. John's (T.-N.-L.)
A1B 4J6
Aux soins du Manager of Registrations
Téléphone : 709-729-5661

Nouveau-Brunswick

Autorité de réglementation des marchés
des capitaux

Territoires du Nord-Ouest

Gouvernement des Territoires du Nord-
Ouest

85, rue Charlotte, bureau 300
Saint John (N.-B.) E2L 2J2
Aux soins du Directeur des valeurs mobilières
Téléphone : 506-658-3060
Courriel : [•]

Ministère de la Justice
Stuart M. Hodgson Building, 1^{er} étage
5009, 49^e rue t
Yellowknife (T. N.-O.) X1A 2L9
Aux soins du Deputy Superintendent of Securities
Téléphone : 867-920-8984

Nouvelle-Écosse

Nova Scotia Securities Commission
5251, rue Duke, bureau 4010
Halifax (N.-É.) B3J 1P3
Aux soins du Deputy Director, Capital Markets
Téléphone : 902-424-7768

Yukon

Autorité de réglementation des marchés des capitaux
C.P. 2703 C-6
Whitehorse (Yn) Y1A 2C6
Aux soins du surintendant des valeurs mobilières
Téléphone : 867-667-5314
Courriel : [•]

Nunavut

Gouvernement du Nunavut
Ministère de la Justice
C.P. 1000, succ. 570
Iqaluit (Nt) X0A 0H0
Aux soins du Deputy Registrar of Securities
Téléphone : 867-975-6590

Organisme d'autoréglementation

Organisme canadien de réglementation du commerce des valeurs mobilières
121, rue King Ouest, bureau 2000
Toronto (Ont.) M5H 3T9
Aux soins du responsable de la protection des renseignements personnels
Téléphone : 416-364-6133
Courriel : PrivacyOfficer@iiroc.ca

Appendice B
Acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification

1. Nom de la personne ou société (la « société ») : _____
2. Territoire de constitution de la personne ou société : _____
3. Nom du mandataire aux fins de signification (le « mandataire aux fins de signification ») :

4. Adresse du mandataire aux fins de signification : _____

- Numéro de téléphone du mandataire aux fins de signification : _____
5. La société désigne et nomme le mandataire aux fins de signification à l'adresse indiquée ci-dessus comme mandataire à qui signifier tout avis, acte de procédure, citation à comparaître, sommation ou autre acte dans toute action, enquête ou instance administrative, criminelle, pénale ou autre (une « instance ») découlant de ses activités dans le territoire intéressé ou s'y rattachant, et renonce irrévocablement à tout droit d'invoquer en défense dans une instance quelconque l'incompétence à intenter l'instance.
6. La société accepte irrévocablement et sans réserve la compétence non exclusive, dans toute instance découlant de ses activités dans le territoire intéressé ou s'y rattachant, des tribunaux judiciaires, quasi judiciaires et administratifs du territoire intéressé.
7. Pendant une période de six ans après qu'elle aura cessé d'être inscrite, la société devra présenter les documents suivants à l'autorité en valeurs mobilières :
 - (a) un nouvel acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification, en la forme prévue aux présentes, au plus tard le 10^e jour après l'expiration du présent acte;
 - (b) une version modifiée du présent acte au plus tard le 10^e jour après tout changement dans le nom ou l'adresse du mandataire aux fins de signification indiquée ci-dessus.
8. Le présent acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification est régi par les lois du territoire intéressé et s'interprète conformément à ces lois.

Date : _____

(Signature de la société ou du signataire autorisé)

(Nom et titre du signataire autorisé)

Acceptation

Je soussigné accepte la désignation comme mandataire aux fins de signification de (nom de la société), conformément aux modalités de l'acte d'acceptation de compétence et de désignation d'un mandataire aux fins de signification ci-dessus.

Date : _____

(Signature du mandataire aux fins de signification ou du signataire autorisé)

(Nom et titre du signataire autorisé)

Appendice C
Annexe 31-103A1
Calcul de l'excédent du fonds de roulement

 Nom de la société

Calcul de l'excédent du fonds de roulement
 (au _____, par comparaison au _____)

	Élément	Période cours	en	Période antérieure
1.	Actif courant			
2.	Moins éléments d'actif courant qui ne sont pas facilement convertibles en trésorerie (p. ex., charges payées d'avance)			
3.	Actif courant ajusté Ligne 1 moins ligne 2 =			
4.	Passif courant			
5.	Ajouter 100 % de la dette non courante à l'endroit de parties liées sauf si la société et le prêteur ont signé une convention de subordination en la forme prévue à l'Annexe B de la présente règle et que la société en a transmis un exemplaire à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières. Se reporter à l'article 12.2 de la présente règle.			
6.	Passif courant ajusté Ligne 4 plus ligne 5 =			
7.	Fonds de roulement ajusté Ligne 3 moins ligne 6 =			
8.	Moins capital minimum			
9.	Moins risque de marché			
10.	Moins franchise de la police d'assurance ou du cautionnement visée à la partie 12 de la présente règle			
11.	Moins garanties			
12.	Moins écarts non résolus			
13.	Excédent du fonds de roulement			

Notes :

Établir le présent formulaire selon les mêmes principes comptables que ceux ayant servi à établir les états financiers conformément à la Norme canadienne 52-107 sur les *principes comptables et normes d'audit acceptables*. Pour d'autres indications sur ces principes

comptables, se reporter à l'article 12.1 de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 31-103 sur les *obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites*.

Ligne 5. Dette à l'endroit de parties liées : Pour la définition de l'expression « parties liées » dans le cas d'une entreprise ayant une obligation d'information du public, se reporter au Manuel de l'ICCA. La société est tenue de transmettre à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières un exemplaire signé de la convention de subordination à la première des dates suivantes : a) 10 jours après la date de signature de la convention de subordination; b) la date à laquelle un montant subordonné en vertu de la convention est exclu du calcul de l'excédent du fonds de roulement selon le présent formulaire. **La société avise l'agent responsable ou, au Québec, l'autorité en valeurs mobilières 10 jours avant de rembourser son prêt (en totalité ou en partie) ou de résilier la convention.** Se reporter à l'article 12.2 de la présente règle.

Ligne 8. Capital minimum : Le montant indiqué sur cette ligne ne peut être inférieur aux montants suivants : a) 25 000 \$ dans le cas du conseiller et b) 50 000 \$ dans le cas du courtier. Dans le cas du gestionnaire de fonds d'investissement, il ne peut être inférieur à 100 000 \$ sauf si le paragraphe 4 de l'article 12.1 de la présente règles'applique.

Ligne 9. Risque de marché : Calculer le montant indiqué sur cette ligne selon les instructions de l'appendice 1 de la présente annexe. Un appendice montrant le calcul des montants inclus à cette ligne comme risque de marché devrait être transmis à l'agent responsable ou, au Québec, à l'autorité en valeurs mobilières parallèlement à la présentation de la présente annexe.

Ligne 11. Garanties : Si la société inscrite garantit la responsabilité d'une autre personne, inclure le montant total de la garantie dans le calcul du fonds de roulement. Si le montant de la garantie est déclaré comme un passif courant dans l'état de la situation financière de la société et indiqué sur la ligne 4, ne pas l'indiquer sur la ligne 11.

Ligne 12. Écarts non résolus : Inclure dans le calcul de l'excédent du fonds de roulement tout écart non résolu qui pourrait entraîner une perte d'actif de la société ou des clients.

Les exemples ci-après donnent des indications pour calculer les écarts non résolus :

- (i) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux titres des clients, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la juste valeur des positions à découvert du client, plus le taux de marge applicable à ces titres;
- (ii) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux placements de la personne inscrite, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal à la juste valeur des positions à découvert sur les placements;
- (iii) dans le cas d'un écart non résolu qui se rapporte aux liquidités, le montant à indiquer sur la ligne 12 est égal au déficit de liquidités.

Se reporter à l'article 12.1 de l'Instruction complémentaire relative à la Norme canadienne 31-103 sur les *obligations et dispenses d'inscription et les obligations continues des personnes inscrites* pour obtenir davantage d'indications sur la façon d'établir et de déposer le présent formulaire.

ATTESTATION DE LA DIRECTION

Nom de la société inscrite : _____

Nous avons examiné le calcul de l'excédent du fonds de roulement ci-joint et attestons que la société respecte les obligations en matière de capital au _____.

Nom et titre

Signature

Date

1. _____

2. _____

»;

Appendice 1 de l'annexe 31-103A1
Calcul de l'excédent du fonds de roulement
(ligne 9 [Risque de marché])

Pour l'application du présent formulaire :

- (1) L'expression « juste valeur » s'entend de la valeur d'un titre établie conformément aux PCGR canadiens applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public.
- (2) Multiplier la juste valeur de chaque titre indiqué à la ligne 1, Actif courant, par le taux de marge applicable indiqué ci-dessous. Additionner les résultats de l'ensemble des titres détenus. Le total représente le « risque de marché » à reporter à la ligne 9.

(a) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et billets

- (i) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada, du Royaume-Uni, des États-Unis ou de tout autre État (pour autant que ces titres étrangers aient reçu la note Aaa ou AAA, respectivement de Moody's Investors Service Inc. et de Standard & Poor's Corporation) et arrivant à échéance :

dans l'année : 1 % de la juste valeur, multiplié par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans 1 à 3 ans :	1 % de la juste valeur;
dans 3 à 7 ans :	2 % de la juste valeur;
dans 7 à 11 ans :	4 % de la juste valeur;
dans plus de 11 ans :	4 % de la juste valeur.

- (ii) Obligations, garanties ou non, bons du Trésor et autres titres émis ou garantis par un territoire du Canada et obligations de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement et arrivant à échéance :

dans l'année : 2 % de la juste valeur, multiplié par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;

dans 1 à 3 ans :	3 % de la juste valeur;
dans 3 à 7 ans :	4 % de la juste valeur;
dans 7 à 11 ans :	5 % de la juste valeur;
dans plus de 11 ans :	5 % de la juste valeur.

- (iii) Obligations, garanties ou non, et billets (non en souffrance) émis ou garantis par une municipalité du Canada ou du Royaume-Uni et arrivant à échéance :

dans l'année :	3 % de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
dans 1 à 3 ans :	5 % de la juste valeur;
dans 3 à 7 ans :	5% de la juste valeur;
dans 7 à 11 ans :	5 % de la juste valeur;
dans plus de 11 ans :	5 % de la juste valeur.

(iv) Autres obligations, garanties ou non, non commerciales (non en souffrance) : 10 % de la juste valeur.

(v) Obligations, garanties ou non, billets (non en souffrance) commerciaux ou de sociétés et obligations non négociables et non transférables de sociétés de fiducie et de sociétés de prêt hypothécaire inscrites au nom de la société inscrite et arrivant à échéance :

dans l'année :	3 % de la juste valeur;
dans 1 à 3 ans :	6 % de la juste valeur;
dans 3 à 7 ans :	7% de la juste valeur;
dans 7 à 11 ans :	10 % de la juste valeur.
dans plus de 11 ans :	10 % de la juste valeur.

(b) Effets bancaires

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque à charte canadienne et acceptations bancaires de banque à charte canadienne arrivant à échéance :

dans l'année :	2 % de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
dans plus de 1 an :	le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

(c) Effets bancaires étrangers acceptables

Certificats de dépôt, billets à ordre ou obligations non garanties émis par une banque étrangère, négociables, transférables et arrivant à échéance :

dans l'année :	2 % de la juste valeur, multipliés par la fraction représentant le nombre de jours jusqu'à l'échéance divisé par 365;
dans plus de 1 an :	le taux applicable aux obligations, garanties ou non, et aux billets commerciaux ou de sociétés.

Les « effets bancaires étrangers acceptables » sont des certificats de dépôt et ou des billets à ordre émis par une banque qui n'est pas une banque à charte canadienne et dont la valeur nette (capital et réserves) est au moins égale à 200 000 000 \$.

(d) Organismes de placement collectif

Titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus dans tout territoire du Canada :

- (i) soit 5 % de la valeur liquidative par titre établie conformément à la Norme canadienne 81-106 sur l'*information continue des fonds d'investissement*, dans le cas d'un OPC Fonds du marché monétaire au sens de la Norme canadienne 81-102 sur les *fonds d'investissement*;
- (ii) soit le taux de marge établi de la même façon que dans le cas des actions cotées, multiplié par la valeur liquidative par titre du fonds établie conformément à la Norme canadienne 81-106 sur l'*information continue des fonds d'investissement*.

Les titres d'organismes de placement collectif placés au moyen d'un prospectus aux États-Unis d'Amérique : 5 % de la valeur liquidative par titre si l'organisme est inscrit comme *investment company* en vertu du Investment Companies Act of 1940 et ses modifications, et se conforme à la Rule 2a-7 prise en vertu de cette loi.

(e) Actions

Dans le présent paragraphe, les « titres » comprennent les droits et bons de souscription mais excluent les obligations garanties ou non.

- (i) Titres, y compris les titres de fonds d'investissement, les droits et les bons de souscription, cotés sur toute bourse reconnue au Canada ou aux États-Unis d'Amérique :

Position acheteur : marge requise

Titres se vendant à 2 \$ ou plus : 50 % de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,75 \$ à 1,99 \$: 60 % de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,74 \$: 80 % de la juste valeur;

Titres se vendant à moins de 1,50 \$: 100 % de la juste valeur.

Positions à découvert : crédit requis;

Titres se vendant à 2 \$ ou plus : 150 % de la juste valeur;

Titres se vendant de 1,50 \$ à 1,99 \$: 3 \$ l'action;

Titres se vendant de 0,25 \$ à 1,49 \$: 200 % de la juste valeur;

Titres se vendant à moins de 0,25 \$: juste valeur plus 0,25 \$ l'action.

(ii) Pour les positions sur titres constitutifs d'un indice général d'une des bourses suivantes, 50 % de la juste valeur :

- (a) Australian Stock Exchange Limited
- (b) Bolsa de Madrid
- (c) Borsa Italiana
- (d) Copenhagen Stock Exchange
- (e) Euronext Amsterdam
- (f) Euronext Brussels
- (g) Euronext Paris S.A.
- (h) Frankfurt Stock Exchange
- (i) London Stock Exchange
- (j) New Zealand Exchange Limited
- (k) Stockholm Stock Exchange
- (l) SIX Swiss Exchange
- (m) The Stock Exchange of Hong Kong Limited
- (n) Tokyo Stock Exchange

(f) Créances hypothécaires

(i) Dans le cas d'une société inscrite dans tout territoire du Canada sauf en ~~en~~ Ontario : dans une administration membre de l'ARMC :

- (a) Créances hypothécaires assurées non en souffrance : 6 % de la juste valeur;
- (b) Créances hypothécaires non assurées et non en souffrance : 12 % de la juste valeur.

(ii) Dans le cas d'une société inscrite ~~en Ontario~~ : dans une administration membre de l'ARMC :

- (a) Créances hypothécaires assurées en vertu de la *Loi nationale sur l'habitation* (L.R.C. (1985), chapitre N-11) non en souffrance : 6 % de la juste valeur;
- (b) Créances hypothécaires ordinaires de premier rang non en souffrance : 12 % de la juste valeur.

| Les sociétés inscrites dans une administration membre de l'ARMCen-Ontario, qu'elles soient inscrites ou non dans un autre territoire du Canada, devront appliquer les taux de marge visés au sous-alinéa *ii* ci-dessus.

(g) Tous les autres titres : 100 % de la juste valeur.